

29 avr 2010 -16:01

Appartient à Conseil des ministres du 29 avril 2010

Soins de santé

Un seul numéro de nomenclature pour les prestations des généralistes lors des weekends et des jours fériés

Un seul numéro de nomenclature pour les prestations des généralistes lors des weekends et des jours fériés

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités à la suite de la simplification de la nomenclature des prestations de santé en ce qui concerne les consultations au cabinet du médecin et les visites au domicile du malade.

Le projet prévoit le maintien d'un seul numéro de nomenclature pour les prestations des généralistes lors des weekends et des jours fériés, que cette prestation se fasse au domicile du patient ou dans une institution et que le patient soit en soin palliatif ou non.

Ce numéro unique simplifiera, dans le cadre des attestations de soins, le travail administratif du généraliste mais aussi la gestion informatique des organismes assureurs.

L'intervention personnelle des bénéficiaires reste inchangée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>